REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION TIR SPORTIF

LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE HAUTE CORSE A DONNE A L'ATSCAF L'AUTORISATION D'UTILISER LE LOCAL EN SOUS- SOL DU HDI (LOCAL A COTE DES ARCHIVES).

CE LOCAL A ETE AMENAGE ET EQUIPE PAR L'ASSOCIATION ET MIS SPECALEMENT A DISPOSITION DE LA SECTION TIR A AIR COMPRIME,

ETANT SITUE DANS LE SOUS- SOL DU HDI IL EST EVIDENT QUE SON ACCES DOIT ETRE SOUMIS A DES REGLES STRICTES QUI S'IMPOSENT A NOUS TOUS.

- LES ENTRAINEMENTS ONT LIEU UNE FOIS PAR SEMAINE DE 16 H15 A 18 H 15, EN PRINCIPE LE JEUDI POSSIBILITE D'UNE DEUXIEME SEANCE EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS
- LE LOCAL DOIT ETRE LIBERE AU PLUS TARD A 18H 30, POUR EVITER UN SURCROIT DE TRAVAIL AU GARDIEN CONCIERGE .
- LES RESPONSABLES ET LES UTILISATEURS DOIVENT S'ASSURER AVANT DE QUITTER LE LOCAL QUE TOUT EST EN ORDRE : ELECTRICITE COUPEE, ARMOIRES FERMEES, PORTES D'ACCES FERMEES, ETC....
- L'ACCES POUR LES COLLEGUES DU CDF DE RECIPELLO N'EST AUTORISE QU'APRES LA SEANCE DE TRAVAIL, **ET APRES AVOIR PRIS SOIN DE DEPOINTER**.
- SEULS PEUVENT PARTICIPER AUX ENTRAINEMENTS LES **ADHERENTS FINANCIERS** DE L'ATSCAF EN POSSESSION DE LEUR CARTE VALABLE POUR L'ANNEE EN COURS.
- POUR LES ADHERENTS VENANT DES STRUCTURES EXTERIEURES (DOUANES, TRESORERIES OU RETRAITES DES FINANCES) ILS DOIVENT ETRE ACCUEILLIS A L'ENTREE PRINCIPALE DE L'IMMEUBLE PAR UN COLLEGUE ATSCAF DU HDI, ACCOMPAGNES JUSQU' AU LOCAL ET RACCOMPAGNES DE LA MEME MANIERE A L'ISSUE DE LA SEANCE.
- L'ENCADREMENT DES SEANCES EST ASSURE PAR DES RESPONSABLES DE L'ATSCAF POSSEDANT LE DIPLOME D'INITIATEUR DE LA F.F.TIR (1)

A.T.S.C.A.F Haute Corse

Jean-Pierre POLI

Président

LE PRESIDENT DE L'ATSCAPTIET Récipello - BP 302

J.P POLI : Tél. : 06 16 14 01 3

Site http://www.atscaf.fr/2001/index.html

(1) FORTIN Stéphane. LESCHI Pierre – François. PETTINATO Eugène . PIERALLI Armand